



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi Concernant la dévolution de la couronne
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 2591-20210602

2021

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 1 ^{ER} JUIN 2021	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	5

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements non adoptés

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 86, Loi concernant la dévolution de la couronne (Ordre de l'Assemblée le 27 mai 2021)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M. Benjamin (Viau) en remplacement de M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole du troisième groupe d'opposition responsable de la réforme des institutions démocratiques, en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)

M^{me} Lavallée (Repentigny)

M^{me} LeBel (Champlain), ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale

M. Tanguay (LaFontaine), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice

M. Zanetti (Jean-Lesage), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'institutions démocratiques

Autre participant :

M^e Hubert Cauchon, Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles. Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, Ministère du Conseil exécutif

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 02, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président indique que, jusqu'au 11 juin 2021, tous les votes se feront par appel nominal, conformément à l'entente entérinée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} LeBel (Champlain), M. Tanguay (Lafontaine), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Bérubé (Matane-Matapédia) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Cauchon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 10 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 25 minutes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est irrecevable. M. le président indique que l'ajout d'un préambule à un projet de loi qui n'en contient pas est une prérogative appartenant à l'auteur du projet de loi.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} Lavallée (Repentigny), M^{me} LeBel (Champlain), M. Lemieux (Saint-Jean), M. Lévesque (Chapleau), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Tanguay (LaFontaine) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 3.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur article 1).

Un débat s'engage.

À 11 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Zanetti (Jean-Lesage) - 1.

Contre : M. Benjamin (Viau), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} Lavallée (Repentigny), M^{me} LeBel (Champlain), M. Lemieux (Saint-Jean), M. Lévesque (Chapleau), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Tanguay (LaFontaine) - 12.

Abstention : M. Bachand (Richmond) et M. Bérubé (Matane-Matapédia) - 2.

L'amendement est rejeté.

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am b).

L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} Lavallée (Repentigny), M^{me} LeBel (Champlain), M. Lemieux (Saint-Jean), M. Lévesque (Chapleau), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Tanguay (LaFontaine) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 3.

L'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

À 11 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 34, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 38, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

Un débat s'engage.

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Zanetti (Jean-Lesage) - 1.

Contre : M. Benjamin (Viau), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} Lavallée (Repentigny), M^{me} LeBel (Champlain), M. Lemieux (Saint-Jean), M. Lévesque (Chapleau), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Tanguay (LaFontaine) - 12.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am d).

L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} Lavallée (Repentigny), M^{me} LeBel (Champlain), M. Lemieux (Saint-Jean), M. Lévesque (Chapleau), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Tanguay (LaFontaine) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 2.

L'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté (vote identique au vote sur l'article 3).

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté (vote identique au vote sur l'article 3).

M. Bachand (Richmond), propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée (vote identique au vote sur l'article 3).

REMARQUES FINALES

M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} LeBel (Champlain) font des remarques finales.

À 15 h 58, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

André Bachand

SM/mcb

Québec, le 1^{er} juin 2021

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
Art 2.

PROJET DE LOI N° 86
LOI CONCERNANT LA DÉVOLUTION DE LA COURONNE
AMENDEMENT

Article 2

Remplacer, dans l'article 2 du projet de loi, « souscrit » par « prêté ».

adopté son

Commentaire

Cet amendement vise à remplacer le terme « souscrit » par le terme « prêté », qui s'avère être plus exact sur le plan sémantique pour référer à la prestation du serment.

Article 2 du projet de loi tel que modifié

2. Un serment d'allégeance ou d'office n'a pas, en raison de la dévolution de la couronne, à être ~~souscrit~~ prêté à nouveau.

ANNEXE II

Amendements non adoptés

Projet de loi n°86
Loi concernant la dévolution de la couronne

Ann a
~~Act~~
Preamble

AMENDEMENT

Préambule

Le projet de loi est modifié par l'ajout du préambule suivant :

« Attendu que les peuples du Québec souhaitent l'abolition de la monarchie.

Attendu que le Québec n'a jamais adhéré à la constitution canadienne. »

irrecevable SM.

Am b
Art 2

Projet de loi n°86

Loi concernant la dévolution de la couronne

AMENDEMENT QS

ARTICLE 2

L'article 2 du projet de loi est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

La Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) est modifiée par le remplacement de l'article 15 par le suivant :

« 15. Un député peut siéger à l'Assemblée après avoir prêté un seul serment, soit celui prévu à l'annexe I. ».

rejeté SN.

Projet de loi n°86

Loi concernant la dévolution de la couronne

Am c
Act 2

AMENDEMENT

ARTICLE 2

L'article 2 du projet de loi est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

L'article 5 de la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (chapitre E-20.2) est modifié par l'insertion, après le deuxième alinéa, du suivant :

« L'Assemblée nationale établit le serment que doivent prêter les députés afin de siéger et est seule compétente pour désigner la personne qui peut recevoir ce serment. ».

Rejeté 577.

Ann d
Art 3

Projet de loi n°86

Loi concernant la dévolution de la couronne

AMENDEMENT

ARTICLE 3

L'article 3 du projet de loi est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

En cas d'abdication ou de décès de la reine Élisabeth II, il s'ensuit automatiquement un référendum sur l'appartenance du Québec à la monarchie britannique.

repte sm .

Am e
Art 3

Projet de loi n°86

Loi concernant la dévolution de la couronne

AMENDEMENT

ARTICLE 3

L'article 3 du projet de loi est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

«D'ici la fin de l'année 2021, toutes références matérielles à la monarchie britannique seront retirées du Salon bleu et du Salon rouge.»

rejeté SM.